

## Artenréel à Strasbourg, la coopérative des artistes

Par Élise Descamps (à Strasbourg), le 25/2/2016 à 05h54

Comment vivre décemment de son métier d'artiste, dans un environnement collectif motivant ? À Strasbourg, la coopérative d'activité et d'emploi Artenréel propose depuis dix ans des solutions.



Il crée des clips vidéo pour des concerts de musique électronique, monte une webtélé de quartier, réalise des documentaires scientifiques... Comme beaucoup d'artistes, Vincent Viac, Alsacien de 42 ans, a plusieurs cordes à son arc. Une envie, mais aussi une nécessité : trouver un travail à temps complet dans sa spécialité serait sans doute impossible.

Mais selon que la mission est plutôt artistique, technique ou sociale, les régimes diffèrent. Au début, il faisait comme la plupart de ses confrères : il cumulait les statuts. Missions en CDD pour certains clients, notes d'auteur pour d'autres, Guso (système dédié aux intermittents occasionnels) pour le spectacle vivant, voire remboursements de frais, via l'association qu'il avait créée, ou portage salarial... Une gymnastique complexe, chronophage et stressante, pour qui tient à éviter le travail au noir et à s'assurer une protection sociale efficace.

« Je sors de mon isolement »

Depuis 2007, Vincent a trouvé mieux : un seul contrat, en CDI, à temps complet. Pour cela, il est entré dans une « coopérative d'activité et d'emploi » (CAE) : Artenréel. Cette entreprise de l'économie sociale et solidaire facture ses clients et le salarié en retour.

Comme le ferait n'importe quelle société de portage salarial, ce service lui coûte 10 % de son chiffre d'affaires (en plus des cotisations patronales et salariales retenues). Mais ici, avec un supplément d'âme. « *Je sors de mon isolement, et je trouve chez Artenréel des gens comme moi, qui veulent mettre la culture au service des gens* », se réjouit-il.

> Lire aussi : [À Bordeaux, le nouveau monde de « Darwin »](#)

S'y trouvent une plasticienne, une administratrice de projets, une écrivain, pour œuvrer dans les quartiers ou avec des adolescents. Pourtant, pas question de glisser vers le tout-militant, qui paie peu. « *Chez Artenréel, je suis reconnu comme un professionnel qui doit pouvoir vivre de son art. On m'invite à réfléchir à la rentabilité des projets* », salue le vidéaste.

## Éviter les tarifs nivelés vers le bas

Tous les mois, il participe à un groupe d'échange avec six autres membres issus du domaine audiovisuel. Actuellement, ils mènent une réflexion sur les conditions générales de vente, en vue d'éviter les tarifs nivelés vers le bas.

Ainsi, dans les locaux sous les toits de la coopérative, près de la gare, à Strasbourg, se succèdent les réunions de pôles métiers, ateliers de formation (du devis aux réseaux), et entretiens individuels, encadrés ou non par les six membres de l'équipe d'appui.

Car, parmi les scop, la spécificité des coopératives d'activité et d'emploi est d'accompagner les indépendants pour les aider à structurer leur activité en évitant de créer leur propre entreprise, tout en bénéficiant d'un environnement collectif (*lire plus bas*). Les membres y sont appelés « entrepreneurs salariés » : ils gèrent leur activité en toute autonomie, mais avec un CDI, leur salaire pouvant évoluer selon le chiffre d'affaires généré.

## Un concept qui a essaimé

Beaucoup de CAE sont généralistes. Artenréel fut la première, en France, en 2005, dédiée au domaine culturel, avant que le concept n'essaime. On en compte aujourd'hui sept en France, comme Clara, à Paris.

> Lire aussi : [Le Simone, café culturel et catholique, va ouvrir à Lyon](#)

L'idée n'est pas venue d'artistes, mais de deux spécialistes de la professionnalisation dans ce domaine, Stéphane Bossuet et Joël Beyler, auparavant cadres à l'Organisme de gestion des associations culturelles en Alsace.

Avec près de 250 personnes venant chaque année aux réunions publiques d'information, et aujourd'hui 100 entrepreneurs salariés, Artenréel a rapidement prouvé qu'elle répondait à un besoin réel, et obtenu la confiance des partenaires publics qui lui octroient 330 000 € de subventions (département, région, ville, agglomération, État, Europe) par an, couvrant une partie substantielle de ses 450 000 € de frais de structure (location des locaux et équipe d'appui).

## L'union fait la force

Depuis dix ans, près de 300 personnes y ont transité : danseurs, conteurs, intervenants pédagogiques, graphistes, illustrateurs, designers, décoratrices, mosaïstes, ingénieurs du son, cadresurs, monteurs, photographes, art-thérapeutes, maquilleuses, stylistes, musiciens, graffeurs, régisseurs, scénographes, marionnettistes, costumières...

L'union fait la force. Grâce à Arternréel, certains décrochent des appels d'offres qui ne leur seraient pas accessibles seuls. En se mettant à quatre, des musiciens ont ainsi obtenu la commande de 1 000 heures d'intervention par an dans les crèches de la ville, soit un budget de 50 000 €. « *Les clients savent que si un des intervenants est malade, il y en aura d'autres pour le remplacer* », indique Stéphane Bossuet.

Peut-on mesurer le succès de l'aventure au chiffre d'affaires généré ? S'élevant à 1,2 million d'euros par an, il semble modeste, quand on sait que la moyenne des dix salaires les plus élevés est de 18 000 € par an. Mais il pourrait difficilement en être autrement : les membres y démarrent le plus souvent leur activité, et la plupart gardent des revenus qui ne transitent pas par la coopérative : en tant qu'entreprise, assujettie à la TVA, Arternréel est moins compétitive, pour certaines prestations, qu'un statut d'autoentrepreneur ou d'auteur.

## Sécuriser les parcours

Pourtant, Arternréel contribue à sécuriser bon nombre de parcours. Quand Delphine Ertzscheid a troqué son métier d'éducatrice spécialisée, il y a trois ans, contre un avenir incertain de danseuse, musicienne et spécialiste du feutrage de la laine, elle se faisait rémunérer tantôt à la vacation, tantôt en remboursement de frais, quand elle n'était pas simplement bénévole, moyennant le paiement d'une formation ! « *On m'a mise devant les réalités, tout en m'encourageant. Aujourd'hui mes revenus progressent* », se réjouit-elle. Certes, elle gagnerait davantage comme autoentrepreneur, mais pour elle, le salariat n'a pas de prix : l'an dernier, elle a eu accès aux allocations de Pôle emploi.

> Lire aussi : **Lutter contre le vide culturel dans les Ardennes**

Maintenant qu'elle n'est plus accompagnée individuellement et que ses revenus sont mieux installés, la céramiste Barbara Leboeuf, qui était sortie des Arts décoratifs en 2002, trouve, elle, dans le projet collectif « HautePierre sur les tréteaux » – interventions pluridisciplinaires dans un quartier sensible – une véritable raison de rester à Arternréel, avec ses rencontres humaines et professionnelles très riches.

En devenant sociétaire, elle s'est faite aussi plus exigeante, demandant des retours sur les comptes et s'interrogeant sur les services qui peuvent continuer à être proposés aux « anciens ».

Les projets ne manquent pas. Après avoir lancé sa propre société de production musicale, Arternréel#1, la coopérative envisage de créer une société de production audiovisuelle, et imagine, pour 2017, l'aménagement d'un espace de travail partagé pour les artistes (et non plus seulement pour l'équipe d'appui), dans un vaste local commercial désaffecté.

---

## ► Un accompagnement par étapes

Arternréel intègre très progressivement les nouveaux candidats à la coopération (30 nouvelles personnes par an).

1. Durant une période de trois mois à trois ans, chaque artiste est suivi en contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape), un dispositif national permettant de mûrir son projet et de toucher ses premiers cachets légalement, lesquels sont versés à Arternréel, afin de constituer un premier fonds de roulement, tout en continuant à percevoir chômage ou RSA.

2. Signature d'un CDI, pour environ 15 personnes par an. Quand l'artiste parvient à dégager au moins 600 € de chiffre d'affaires par mois, il devient entrepreneur salarié et bénéficie d'un accompagnement de trois ans par l'équipe d'appui.

3. Vers le sociétariat. À l'issue de cette période de trois ans, Arternréel ne touche plus de

**subventions pour l'accompagnement de la personne en contrat, qui doit pouvoir être autonome. Il lui est proposé de prendre des parts dans la société et d'avoir donc une voix au conseil d'administration.**

Élise Descamps (à Strasbourg)